

Appel d'offres pour renouveler les marchés de collecte et de tri des déchets d'éléments d'ameublement

Éco-mobilier lance un nouvel appel d'offres pour renouveler ses prestataires de services de logistique et de traitement des déchets

Paris – Le 22 mars 2016 – Éco-mobilier lance la seconde phase du renouvellement de ses marchés de collecte et de tri des déchets d'éléments d'ameublement en vue de leur recyclage et de leur valorisation. Cet appel d'offres pour le marché 1 a ouvert le **lundi 21 mars**. Les éléments de réponse sont à retourner à Éco-mobilier au plus tard le **lundi 9 mai à 18h00**, date limite de dépôt des dossiers.

Quelles sont les prestations objets de ce marché?

Ce marché a pour objet la seconde phase de sélection des prestataires de services de logistique et traitement des déchets pour les prestations principales suivantes :

- la dotation des bennes
- le ramassage des déchets d'éléments d'ameublement sur les points de collecte partenaires d'Éco-mobilier
- le tri par matériaux majoritaires ou le transit vers un centre de traitement
- le recyclage ou la sortie du statut de déchet de la ferraille
- l'élimination des refus

Le marché est conclu pour **une première période du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2018, puis une seconde période de 2 ans ferme jusqu'au 31 janvier 2020 (dans l'hypothèse du renouvellement de l'agrément d'Éco-mobilier)** et prévoit une reconduction optionnelle d'une année supplémentaire jusqu'au 31 janvier 2021.

Pour faire acte de candidature, Éco-mobilier propose de s'inscrire dès à présent sur la plateforme dédiée sur son site internet : www.eco-mobilier.fr

Appel d'offres transports (Marché 8)

Dans un second temps, Éco-mobilier lancera en septembre 2016, un appel d'offres transports pour sélectionner des prestataires de transport de marchandises pour compte d'autrui. Les marchandises à transporter sont exclusivement des déchets non dangereux (bois, literie, plastique, rembourrés ou déchets d'éléments d'ameublement en mélange).

À propos d'Éco-mobilier

Éco-mobilier a été créé en 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français. Éco-organisme à but non lucratif, dédié à la collecte et au recyclage des déchets d'éléments d'ameublement, Éco-mobilier a été agréé par le Ministère de l'Écologie le 26 décembre 2012. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat de meubles neufs depuis le 1er mai 2013.

Éco-mobilier en chiffres (au 30/06/2015) :

- 6 107 adhérents
- 554 contrats territoriaux couvrant près de 50 millions d'habitants représentant les trois-quarts du tonnage de mobilier mis au rebut,
- 2 038 points de collecte, dont la moitié en déchèteries publiques, les autres étant répartis entre les plateformes de l'économie sociale et solidaire qui œuvrent pour le réemploi et la réutilisation du mobilier usagé et les distributeurs ou professionnels du secteur du meuble,
- 124 339 tonnes collectées opérationnellement en 2014 et 110 316 tonnes au 1^{er} semestre 2015